



**AS SERAINCOURT
STAGE DE PRINTEMPS 2019
Du 23 au 26 avril 2019**



Notre Club organise son dernier stage de la saison au dojo, rue Normande, encadré par Hervé, du mardi 23 au vendredi 26 avril 2019 réservé aux enfants nés en 2012 et avant. **(Prêt de kimono).**

MONTANT : 130 Euros pour la semaine (Ce forfait comprend l'animation du jeudi, les gouters, le repas du jeudi soir, le petit déjeuner du vendredi matin).

Possibilité de payer en plusieurs fois, à verser par chèque (à l'ordre de l'AS SERAINCOURT) avec le bulletin d'inscription.

PROGRAMME :

Mardi de 9h00 à 16h00

Le matin : entrainement de judo de 9h00 à 12h00

Le midi : repas fournis par vos soins (micro-onde à disposition)

L'après-midi : multisport avec goûter

Mercredi de 9h00 à 12h00 : entrainement de judo

Jeudi à partir de 9h00

Journée : Sortie au PARC SAINT PAUL à BEAUVAIS

Goûter

Retour au dojo

Soirée : repas, veillée et nuit au dojo

Vendredi fin du stage 12h00 :

Petit déjeuner

Entrainement de judo



Pour la nuit, il est nécessaire de prévoir le couchage (duvet, oreiller, doudou...) et un nécessaire de toilette pour le lendemain matin.

Si les parents souhaitent passer la soirée avec les enfants au dojo, il suffit d'apporter un panier repas.

Afin d'organiser au mieux l'ensemble des activités, merci de nous confirmer à l'aide du bulletin ci-après votre inscription et **avant le 17 avril 2019**

Sportivement votre.

Le Bureau

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à transmettre au Bureau accompagné du règlement ou au Professeur H. SENN)

Nom et Prénom de l'enfant :

Année de Naissance :

N° de Téléphone prioritaire pour vous joindre :

Participera au Stage de Printemps qui se tiendra du Mardi 23 au Vendredi 26 avril 2019

Je soussigné autorise Hervé SENN (et les bénévoles d'encadrement) à faire voyager mon enfant (Nom et Prénom précités) par tout moyen de transport et confirme que mon enfant peut participer à l'ensemble des activités prévues dans le cadre du stage.

AUTORISATION D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT

Je soussigné :

Père, Mère, Tuteur de l'enfant :

Demeurant à :

.....

Autorise les responsables accompagnateurs du Stage de Printemps qui aura lieu du 23 au 26 avril 2019 à Seraincourt, à faire pratiquer toute intervention chirurgicale en cas de nécessité absolue au cours de stage.

Fait à

le :

Signature :